



*La Chambre de commerce
du comté
de Drummond*

405, rue St-Jean, C.P. 188, Drummondville, QC, J2B 6V7 , (819) 477-7822

POUR PUBLICATION IMMEDIATE

COMMUNIQUE DE PRESSE

TITRE SUGGERE: "Problématique de la gestion de neiges usées"

En 1995, aucune municipalité du Québec ne pourra déverser sa vieille neige dans les cours d'eau et tous les lieux d'élimination seront assujettis à une évaluation des impacts environnementaux qui s'y appliquent.

Voilà l'essence même d'une politique récente du ministère de l'Environnement du Québec et à laquelle la Chambre de commerce du comté de Drummond s'était intéressée avant même qu'elle ne soit annoncée.

Cette politique a notamment pour effet d'exiger des municipalités, et ce, d'ici 1991, un plan de gestion pour l'élimination des neiges usées. Ainsi, en 1995, aucun déversement de neige dans les cours d'eau ne sera permis. Des sites de disposition et d'élimination qui ne seront pas dommageables pour l'environnement devront aussi être établis d'ici là.

Tel que précité, la Chambre de commerce s'est intéressée au cours de son mandat 1987-88 à la gestion des neiges usées et avait amorcé une réflexion sur la problématique générale de la gestion des neiges usées à Drummondville. Le comité d'Aménagement d'un parc urbain et d'Embellissement de la Ville de Drummondville de la Chambre, comité alors présidé par M. Yvan Gosselin, avait d'ailleurs déposé son rapport en mai 1988.

Le document qui peut d'ailleurs être obtenu au secrétariat de la Chambre de commerce va d'ailleurs dans le même sens de la politique récemment annoncée par le Gouvernement du Québec.

"Longtemps ignorés comme source de pollution, les déchargements de neiges usées sont devenus depuis quelques années une préoccupation sociale non négligeable et à laquelle on doit accorder une grande attention", a rappelé cette semaine M. Yvan Gosselin, celui-là même qui a dirigé les travaux amenant au dépôt du rapport de la Chambre sur la gestion des neiges usées.

.../2

Dans son document, la Chambre de commerce traite de la problématique générale de la gestion des neiges usées. Elle soulève le cas de la Ville de Drummondville et de l'impact économique qu'entraînent les opérations reliées aux neiges usées. On traite entre autres des sites de déchargement au cours d'eau utilisés par la ville, des sites riverains et des dépotoirs terrestres. La Chambre de commerce propose d'ailleurs certains secteurs en vue d'y relocaliser les dépotoirs dont l'emplacement devient inadéquat.

La Chambre propose aussi dans le cadre de son étude l'aménagement d'un parc riverain en bordure de la rivière St-François, dans un secteur situé entre le pont de La Traverse et le chemin Cooke.

Cette proposition a notamment pour but de préserver un espace naturel qui offre des intérêts particuliers, et se veut une alternative face à l'éventuelle relocalisation d'un dépotoir à neige situé tout près du pont de La Traverse.

Tous les intéressés peuvent se procurer copie du rapport de la Chambre en composant le 477-7822.

SOURCE: JACQUES MATHIEU
Directeur général